



Projet de ligne à 315 kV Grand-Brûlé-Vignan

Mémoire du Conseil régional de l'environnement des Laurentides

soumis à la commission du BAPE

par Jacques Ruelland, président

Présenté à Ripon, le 16 novembre 2000
Finalisé le 5 décembre 2000

Le Réseau environnemental des Laurentides

Table des matières

PRÉAMBULE	4
1. LE CONTEXTE ET LA PROBLÉMATIQUE DU PROJET GRAND-BRÛLÉ-VIGNAN	5
1.1 Les grands enjeux en cause.....	5
1.2 Rappel des événements de janvier 1998	6
1.3 La problématique de l'alimentation électrique au Québec.....	7
1.4 La problématique spécifique à l'Outaouais.....	10
1.4.1 La région est-elle désavantagée sur le plan de la sécurité d'alimentation?	11
1.4.2 Quelle fut la nature des problèmes d'alimentation électrique engendrés par le Verglas?.....	12
1.4.3 La région a-t-elle besoin d'une ligne permanente d'alimentation à haute tension supplémentaire?.....	14
2 LA JUSTIFICATION DU PROJET	15
2.1 Rappel de la problématique.....	16
2.2 La nature et les caractéristiques du projet.....	17
2.3 Les objectifs visés	17
2.4 Les critères et les contraintes.....	18
2.4.1 Les critères et leurs contraintes	19
2.4.1.1 Les critères techniques.....	20
2.4.1.2 Les critères commerciaux.....	20
2.4.1.3 Les critères de nature économique et financière	22
2.4.1.4 Les critères de nature stratégique	22
2.5 Les autres solutions possibles à la sécurisation temporaire de l'Outaouais	25
2.5.1 Le train de mesures structurelles et permanentes.....	26
2.5.1.1 Les mesures favorisant l'autonomie énergétique à l'usage final	26
2.5.1.2 La consolidation prioritaire du réseau de distribution	26
2.5.1.3 La diversification et la déconcentration de la production.....	27

2.5.2 Le train de mesures temporaires.....	28
2.5.2.1 La reconfiguration et la réutilisation des équipements existants	28
2.5.2.2. Un programme de délestage temporaire planifié et l'allocation prioritaire des puissances disponibles.....	29
2.5.2.3 Les ententes administratives et les plans organisationnels.....	29
2.5.2.4 L'utilisation locale et temporaire du poste Outaouais	30
2.6 Une roue de secours dans l'auto du voisin?.....	32
3. L'IMPACT DU PROJET SUR LE MILIEU PHYSIQUE ET HUMAIN.....	33
3.1 Quelques observations générales	33
3.2 La nature et l'importance des impacts sur le milieu physique et humain.....	33
4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	35
4.1 Conclusion.....	35
4.2 Recommandations	39

Préambule

Monsieur le président,
Mesdames les commissaires,

Nous apprécions que la commission du BAPE accorde au CRELA la possibilité d'intervenir dans le processus d'examen du projet Grand-Brûlé-Vignan (GBV). Le CRELA, qui rassemblent près de quarante organismes voués à la défense de l'environnement et à l'amélioration du processus démocratique, est en effet interpellé par ce projet, qui soulève des enjeux majeurs, de portée autant provinciale que régionale.

Nous estimons donc qu'il est important de réfléchir et de s'attarder, dans le cadre de cette audience, sur les questions de démocratie et d'éthique que soulève ce projet. C'est pourquoi la première partie de notre mémoire est consacrée à ces considérations. Dans une deuxième partie, nous aborderons plus spécifiquement à sa justification. La troisième partie sera consacrée à l'évaluation de la nature et de l'importance des impacts potentiels, aussi bien biophysiques que socioéconomiques, du projet. Une conclusion et des recommandations compléteront notre mémoire.

Le but spécifique de notre mémoire est d'établir que le projet de ligne proposé constitue une solution permanente et inadaptée à une possibilité de récurrence improbable d'un événement exceptionnellement rare et de courte durée. Nous voulons en particulier démontrer que ce projet de ligne: 1) est techniquement inadapté à la problématique de la sécurisation de l'alimentation de la région; 2) est superflu sur le plan de la sécurisation de l'alimentation; 3) est improvisé; 4) implique des coûts globaux de réalisation très supérieurs aux coûts de construction prévus; 5) entraîne des impacts majeurs et irréversibles sur le milieu biophysique; 6) et est socialement inacceptable dans le milieu.

1. Le contexte et la problématique du projet Grand-Brûlé-Vignan

1.1 Les grands enjeux en cause

Au-delà des considérations matérielles, ce projet soulève, à notre avis, trois types d'enjeux fondamentaux, qui devraient encadrer la réflexion et influencer les décisions à venir concernant la problématique de la fourniture d'électricité au marché québécois. Ces trois types d'enjeux peuvent être formulés sous forme de question.

D'abord, les divers problèmes et implications soulevés par le Verglas sont-ils suffisamment graves pour que l'on bafoue les lois et les procédures habituelles, comme l'ont établi les tribunaux, afin d'imposer des mégaprojets improvisés et socialement onéreux? Justifient-ils que l'on dépossède les citoyens de leurs biens, souvent les plus précieux, sans en démontrer hors de tout doute la nécessité? Les préoccupations et même les caprices d'une société d'ingénierie priment-ils sur les droits et les inquiétudes des citoyens?

Est-il raisonnable et responsable, ensuite, de vouloir consacrer autant de ressources financières à ce type de projet et d'affecter d'aussi grands territoires à une autre infrastructure de transport alors que tous les indicateurs économiques et sociaux démontrent que les ressources publiques et parapubliques devraient, en priorité, être canalisées vers la réduction de la pauvreté, l'amélioration des systèmes de santé et d'éducation et la transition d'une économie traditionnelle à une économie moderne et viable.

Finalement, ne devrait-on pas s'interroger sur le code d'éthique qui régit l'orientation mercantile et les stratégies nébuleuses du promoteur, une société d'État à l'image prestigieuse; et s'inquiéter de son incapacité apparente à s'adapter, sur les plans éthique et technologique, aux exigences sociales et technologiques qu'imposent l'arrivée du 21^{ème} siècle? Une petite société comme celle du Québec peut-elle se permettre d'envisager la fourniture des services énergétiques comme à l'époque de l'électrification rurale? Le harnachement total de toutes les ressources hydroélectriques du Québec et la coupe systématique des forêts du Québec, par exemple, sont-ils essentiels au développement d'une société et d'une économie modernes?

Nous estimons que ces questions sont tout à fait pertinentes à l'évaluation du présent projet et qu'elles devraient servir de toile de fonds à son examen. Un type de projet qui satisfait aux critères d'ingénierie des années cinquante et à la faible valeur que l'on accordait à nos ressources et à notre territoire, mais qui semble aujourd'hui dépassé et même déraisonnable sur tous les plans.

Afin d'apprécier ce projet, il nous semble nécessaire de rappeler d'abord les événements qui ont déclenché ou accéléré les projets de bouclage avant d'aborder brièvement la problématique électrique du Québec, pour terminer par un rappel de la situation électrique de la région de l'Outaouais.

1.2 Rappel des événements de janvier 1998

Le caractère inattendu et l'ampleur du Verglas de janvier 1998 a pris toute la société par surprise et en a désorganisé le fonctionnement dans le sud-ouest du Québec pendant une période qui a semblé, aux personnes et aux organismes affectés, une éternité.

Le verglas prolongé a fait ressortir la fragilité émotive d'une société, habituée au confort matériel et la vulnérabilité des technologies de base, nécessaires au fonctionnement normal d'une société dite moderne. Les perturbations engendrées par le Verglas ont déclenché des sentiments de surprise, de frustration, d'anxiété et de ressentiment. Tant les individus que les représentants des institutions se sont sentis désemparés devant ce phénomène météorologique exceptionnel. La perte de l'alimentation électrique a symbolisé et catalysé ces sentiments. Le Verglas a, en effet, défié, aux yeux de certains, un symbole encore prestigieux du Québec moderne, Hydro-Québec. Par osmose, l'État s'est aussi senti interpellé et même responsable.

Ces deux partenaires en affaires¹ réalisaient que la confiance de la population, donc son appui politique, essentiel aux orientations de développement électrique retenues, s'érodait rapidement. Il fallait réagir immédiatement afin de régler, dans les meilleurs délais ce problème inattendu. C'est donc en pleine période d'hystérie collective, sous une pression énorme et sans planification, comme l'ont décrit les représentants de l'Hydro, tant à Chambly² qu'à l'Ange-Gardien que furent proposés les 4 projets de bouclage.

On peut comprendre que l'atmosphère du moment ainsi que les préoccupations et les intérêts en cause aient incité les dirigeants politiques du Québec et d'Hydro-Québec à sécuriser la population par une série d'actions et de mesures rapides. On peut, cependant, s'attendre à ce que des décisions prises, en situation de crise majeure, soient, par la suite, mûrement évaluées. Il faut, en effet se demander s'il est réaliste, raisonnable et urgent de vouloir se doter d'un système de transport d'électricité à haute tension, invulnérable à tout événement climatique, aussi improbable soit-il. Il faut de plus se demander s'il est logique et

¹ Un partenariat dont les fins sont clairement reconfirmées dans la lettre adressée au ministre des Ressources naturelles par le président-directeur général d'Hydro-Québec, M. André Caillé, reproduite dans la préface du Plan stratégique de l'Hydro. in Hydro-Québec, *Plan stratégique 2000-2004- Mieux servir nos clients*, 1999, 60 pages.

² Voir la transcription des discussions lors de la première partie des audiences sur le projet de ligne à 735 kV St-Cézaire-Hertel à Chambly, le 30 août dernier. DT5, pages 104 et suivantes.

approprié de vouloir mettre en place de coûteuses et dommageables infrastructures permanentes pour faire éventuellement face à un événement climatique potentiel, exceptionnel par son ampleur et sa rareté, mais de courte durée. Un événement dont les probabilités de récurrence sont statistiquement infiniment faibles, selon les témoignages des experts. Il faut de plus se demander si les installations actuelles et prévues ne seront pas toujours vulnérables, quelques soient leur robustesse et leur diversité, à d'autres types de catastrophe naturelle, aux perturbations sociales et aux actes de sabotage, peut-être même plus probables. Il faut finalement se demander, comme nous l'avons souligné précédemment, si ces projets de boucles et de lignes constituent une priorité d'investissements pour la société québécoise et si elle a les moyens de canaliser ses maigres ressources vers ces projets.

C'est dans ce contexte que s'inscrit notre mémoire sur le projet de ligne Grand-Brûlé-Vignan. Un mémoire qui tient évidemment compte de l'analyse et des conclusions de la commission du BAPE sur le poste Outaouais.

1.3 La problématique de l'alimentation électrique au Québec

De manière à bien évaluer le bien-fondé de la proposition du promoteur, il est d'abord nécessaire de rappeler brièvement certaines caractéristiques géophysiques évidentes du Québec et les grandes particularités du système électrique québécois avant d'examiner la pertinence de la proposition dans la seule perspective appropriée, soit le long terme.

Le territoire du Québec est énorme, son climat hivernal est parmi les plus rigoureux de la planète bien que sa population soit essentiellement concentrée au sud du territoire, en bordure des Etats-Unis. Au plan énergétique, c'est le Québec, avec la Norvège, qui détient le record de la consommation électrique la plus élevée per capita au monde³. C'est aussi au Québec où la dépendance envers l'électricité est la plus grande et ce, dans tous les secteurs, excepté évidemment le transport. Cela s'explique historiquement par l'abondance d'électricité à un coût relativement bas.

Le fort potentiel hydroélectrique existant et son utilisation à des fins de stimulation de l'économie ont incité les gouvernements successifs, depuis trente ans, à encourager la consommation et à susciter le passage à l'électricité par des politiques d'incitation et des programmes multiples de subvention dans tous les secteurs. C'est pourquoi, entre autres, aujourd'hui près des trois-quarts des logements sont chauffés à l'électricité⁴, une forme d'énergie noble, généralement réservée à des fonctions industrielles, qui requièrent des

³ Ministère des Ressources naturelles, *L'énergie au Québec, édition 2000*, graphique 5.12, p.74.

⁴ Ibid., tableau 1.3, p.12.

températures élevées. Mais, ce mode de chauffage, privilégié dans le secteur résidentiel, rend cette clientèle essentiellement captive du fournisseur. Tous les secteurs, et particulièrement l'habitation, sont donc très vulnérables à une rupture d'alimentation, particulièrement en période hivernale, alors que le chauffage représente un besoin essentiel. De plus et contrairement aux réseaux thermiques nord-américains, le réseau électrique québécois est conçu de telle façon qu'environ 75% de la production est généralement située à plus de 1000 km des centres de consommation, comme le relèvent divers documents déposés lors des audiences sur le poste Outaouais, et dans lesquels on souligne, par ailleurs, que «...certaines parties de ce réseau sont situées dans des régions exposées à des conditions de givre et de verglas intenses.»⁵. Le réseau de transport à haute tension, soumis aux aléas de la température, surtout en hiver, et totalement vulnérable aux possibles actes de sabotage, représente donc le maillon faible du système d'alimentation. Même si, comme l'a bien résumé la commission du BAPE sur le projet de poste Outaouais, le réseau de transport actuel s'avère très robuste et capable de faire face à des événements exceptionnels⁶. D'ailleurs, comme le souligne la même commission, le réseau de transport satisfait, depuis le 1^{er} mai 1998, soit après la crise du verglas, aux critères du Northeast Power Coordinating Council (NPCC) ainsi qu'aux exigences de fiabilité du North American Electric Reliability Council (NERC).

Dans ce contexte et dans une perspective de long terme, l'ajout de nouvelles lignes de transport à haute tension dans les marchés de consommation peut effectivement atténuer les risques de rupture temporaire d'alimentation. Cependant, une nouvelle ligne est soumise aux mêmes aléas que les autres lignes. Surtout, cette solution ne contribue en rien à corriger ou à réduire les deux principales faiblesses du système actuel, soit la distance entre la production et la consommation et la dépendance totale des utilisateurs, surtout résidentiels, envers l'électricité. Des problèmes qui n'ont respectivement d'autres solutions structurelles à long terme qu'un rapprochement de la production de la consommation et une augmentation de l'autonomie énergétique à l'usage finale. Un volet sur lequel, contrairement aux contraintes que pose l'éloignement des centres de production, la société d'État avait, depuis toujours, toute la latitude pour agir. Pourtant, elle n'a, à date, rien fait à cet effet et elle ne semble pas disposée à revoir sa position sur l'autre volet déterminant d'une sécurisation de la fourniture électrique, soit, l'augmentation de l'autonomie énergétique des usagers.

La résolution du premier problème, soit l'éloignement de la production de la consommation, passe d'abord, dans une perspective de crise temporaire, par un maillage plus étroit avec les réseaux de productions voisins, ce qui nécessite, comme le souligne la commission

⁵ Québec, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *Rapport d'enquête et d'audience publique no. 143*, p.28.

⁶ *Ibid.*, pp.30-31.

Nicolet⁷, la négociation d'ententes de partenariat et d'aide mutuelle ainsi que l'amélioration des moyens techniques d'échange d'électricité entre réseaux; et ensuite, par une consolidation du réseau de distribution. La proposition du poste Outaouais répond en partie, au premier volet de cette problématique bien que celui-ci ait été conçu essentiellement dans une perspective d'augmentation des échanges commerciaux.

Il faut donc, en toute logique, envisager faire appel aux nouvelles technologies et filières de production d'électricité et les implanter à proximité ou au cœur des marchés. Elles pourraient s'ajouter à la production conventionnelle et atténuer, en période de crise, les faiblesses inhérentes au réseau actuel. Une multitude de solutions techniques existent déjà et la technologie évolue rapidement. Elles ont comme dénominateur commun leur diversité, leur flexibilité, leur proximité de la consommation. Ce type de solutions techniques comporte, comme on le voit, des avantages tant pour l'alimentation en électricité que pour l'augmentation de l'autonomie énergétique des usagers. Par ailleurs, depuis le Verglas, divers organismes publics et privés ont revu leurs plans d'urgence afin d'être mieux préparés et équipés. Les services essentiels d'une ville comme Chambly, sont assurés par des génératrices d'urgence, selon les témoignages recueillis lors des audiences sur la ligne St-Cézaire-Hertel. Dans la nouvelle construction on peut hausser les normes de performance thermique des bâtiments afin que, dans le secteur résidentiel en particulier les normes Nouveau Confort ou les normes R-2000 deviennent obligatoires. Or, seulement quelques maisons sont construites chaque année selon ces normes, selon les informations fournies par Hydro-Québec lors des audiences sur le détournement de la rivière Portneuf.

L'accroissement de l'autonomie électrique, en particulier, repose d'abord sur une stratégie de réduction des besoins, un objectif qui peut être atteint de trois principales façons, soit par une gestion appropriée⁸ de la demande globale et individuelle, par l'utilisation de technologie utilisant moins d'électricité pour fournir les mêmes services et par une réduction de la consommation superflue et irréfléchie.

L'augmentation de l'autonomie énergétique à l'usage finale semble, de toute évidence, un objectif tout aussi important à long terme que celui de la sécurisation de l'alimentation électrique. L'atteinte de cet objectif ne pose essentiellement aucune contrainte technique majeure. Elle requiert uniquement la modernisation de la pensée des décideurs, la révision des priorités en fonction des véritables problèmes qui confrontent une société moderne et

⁷ Ibid., pp. 40-41. La commission résume, en ces pages, la position de la commission Nicolet sur la question.

⁸ Il est déjà depuis longtemps techniquement possible de déléster les charges sectorielles par secteurs sans même que les clients ne s'en aperçoivent. La technologie existe, encore faut-il vouloir l'utiliser. A cette effet voir le système de télémétrie offert par la compagnie Olameter de Montréal qui se spécialise, en collaboration avec IBM, dans la conception de compteurs bi-directionnels qui permettent une gestion de l'utilisation par le fournisseur et le client. Il est intéressant de noter que le président, M. Peeters déclare viser, après avoir parlé avec Hydro-Québec, d'autres pays industrialisés comme les Etats-Unis et la Grande-Bretagne...in La Presse, *Un appareil qui fait tout*, 8 nov. 2000, p.D3.

les calculs de rentabilité nécessaires à la sélection des options les moins coûteuses globalement à long terme.

Pourtant, la lecture de la justification du projet du promoteur ainsi que les réponses qu'il a fournies au cours de la première partie des audiences établissent que le promoteur n'a d'aucune façon pris en compte cette problématique et évalué les catégories d'options ci-haut décrites. Cela contrevient, entre autres, à la Directive qui stipule que le promoteur doit, en particulier, proposer des solutions de rechange au projet, les différentes options possibles en cas de non réalisation du projet et, faire les liens appropriés avec d'autres projets ou aménagements. En pratique, donc, l'avis de conformité à la Directive n'aurait pas du être émis.

Les propositions du promoteur depuis le Verglas se limitent essentiellement à ajouter de nouvelles lignes de transport au réseau existant pour parer à l'éventualité d'une récurrence d'un phénomène climatique rare et exceptionnel. C'est une proposition improvisée⁹, dépassée, inadaptée¹⁰, coûteuse et nuisible.

À l'aube du prochain millénaire, il faut plus et mieux. Le promoteur doit faire la démonstration qu'il a la volonté et la capacité non seulement de comprendre la nature des enjeux futurs en cause mais aussi la capacité de proposer une stratégie et un plan d'action réfléchis, cohérents, modernes et durables, adaptés non seulement aux défis économiques et technologiques mais aussi aux valeurs et à la capacité de payer de la société.

C'est là, à notre avis, en fonction de ce cadre général que devrait être analysé, à tête reposée puisqu'il n'y a pas d'urgence, le projet Grand-Brûlé-Vignan.

1.4 La problématique spécifique à l'Outaouais

Le contexte et la situation générale, décrit précédemment, s'appliquent à toutes les régions du Québec, l'Outaouais y compris. On peut cependant mieux cerner la pertinence du projet en regard de la situation électrique de la région en traitant les trois volets suivants, soit: d'abord, les caractéristiques d'alimentation de la région. Ensuite, la nature des problèmes engendrés par le Verglas et, finalement, la nécessité de la ligne. Des volets qui peuvent s'exprimer sous forme de question: la région est-elle plus mal sécurisée que d'autres; ensuite, la région a-t-elle été plus touchée que les autres régions affectées? Et,

⁹ BAPE, Projet de la ligne à 735 kV St-Céaire-Hertel e du poste de la Montérégie a 735 – 120-230 kV, Transcriptions, DT5, p.107, 4400 : Jean Fontaine «...Hydro-Québec était dans une situation d'urgence et le gouvernement nous a demandé de lui proposer rapidement des solutions, ce que nous avons fait.». Voir aussi les pages 106 et 107 où m. Fontaine déclare : «Il n'y a pas eu d'études coûts-bénéfices» sur les différents projets.

¹⁰ On propose des infrastructures permanentes de transport pour faire face à un événement très rare et de courte durée.

évidemment, la région a-t-elle besoin d'une ligne d'alimentation supplémentaire à celle de Chénier-Vignan?

1.4.1 La région est-elle désavantagée sur le plan de la sécurité d'alimentation?

Lors des audiences du BAPE sur le Poste et sur la ligne, certains ont prétendu que la région de l'Outaouais était désavantagée par rapport aux autres en terme de sécurité d'alimentation puisqu'une seule ligne à haute tension l'alimentait. En fait, elle ne semble pas plus désavantagée, en stricts termes de diversité d'alimentation que les autres régions périphériques, telles l'Abitibi, le Témiscamingue, le secteur sud de l'Estrie et des Appalaches, le Bas-St-Laurent, la Gaspésie et même le Lac-St-Jean. La fréquence et la durée des pannes, en période normale, ne sont probablement pas différentes de celles de ces régions et de d'autres. Une information qui devrait être fournie à la Commission par le promoteur. À titre de comparaison, le populeux quartier de Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal, est victime depuis des années de panne récurrentes de durée souvent prolongée¹¹. De fait, aussi récemment qu'à la mi-octobre, ce secteur a subi une panne continue d'environ huit heures. Pourtant, ce quartier est au cœur de Montréal.

De fait, la région de l'Outaouais est, de manière générale, avantagée par rapport à la majorité des autres puisqu'Hydro-Québec y produit localement environ 600 MW et que MacLaren en produit environ 250. Une capacité qui a, en partie, servi en urgence lors de la Crise. Rares sont les régions qui produisent localement près de 100% de leur consommation annuelle moyenne, soit, dans ce cas, 650 MW, et de plus, à proximité de leurs centres de consommation. Enfin, le secteur de la région le plus densément peuplé est littéralement aux portes de l'Ontario qui peut et qui pourrait éventuellement venir en aide à la région en situation d'urgence, si cela était planifié adéquatement.

Le profil de la demande de la région nous indique, plus spécifiquement, que la demande moyenne quotidienne maximale est, en effet, de 650 MW, ce qui est correspond essentiellement à la capacité de production d'Hydro-Québec. Quant à la demande maximale quotidienne, elle dépasse très rarement 1000 MW, comme l'indique le document DA-28, contenant les tableaux fournis par le promoteur, sur le profil de charge de la région entre 1990 et 1999.¹² De fait, selon le promoteur, «la consommation maximale de la région, qui est normalisée, peut être de cinq ou dix heures par année.¹³». Rappelons que cette pointe maximale est atteinte les jours d'affaires, aux heures des repas du matin et du soir, lorsque

¹¹ C'est l'expérience personnelle de l'auteur

¹² Hydro-Québec, Réponse à des questions des participants, *Outaouais : Besoins internes satisfaits- Min., Max., et MW moy/jour*, Côté DA-28

¹³ Séance 7, Transcriptions, p.37, para.1485.

la température extérieure est particulièrement froide. Ce portrait général ne sera pas modifié sensiblement, à long terme, puisque selon le promoteur, le taux de croissance annuelle sera d'environ 1,25%. Un taux de croissance faible que le promoteur n'a pas validé et qui est très probablement surestimé si l'on se fie aux projections antérieures du promoteur.

On peut donc conclure qu'il ne semble pas justifier de considérer que la région de l'Outaouais est et sera à terme défavorisée, en situation normale, sur le plan de l'alimentation en électricité. En fait, elle est relativement avantagée. On peut même avancer qu'avec un programme planifié de gestion des réseaux locaux, tant public que privé, des ententes non seulement adéquates mais nécessaires avec le réseau voisin et un programme bien planifié de gestion temporaire de la demande, la quasi-totalité des besoins habituels, tant pour le public que les institutions et l'industrie, pourrait être satisfaite en cas de rupture temporaire de l'alimentation normale. Enfin, si l'on fait l'hypothèse que le poste Outaouais sera construit et configuré pour contribuer à l'alimentation en urgence de la région, on peut conclure que la région de l'Outaouais est avantagée par rapport à la grande majorité des régions.

1.4.2 Quelle fut la nature des problèmes d'alimentation électrique engendrés par le Verglas?

Le Verglas prolongé a eu deux conséquences principales sur le plan de l'alimentation électrique de la région. Il a causé la chute de quelques pylônes de la ligne Chénier-Vignan dans le secteur St-Placide-St-Hermas, à courte distance du poste Chénier. Ce qui a entraîné la rupture de l'alimentation du poste Vignan. Le Verglas a, par ailleurs, déclenché la chute d'arbres et de branches sur les lignes de distribution locales. Le promoteur estime que «95% des problèmes survenus lors de la tempête de verglas ont été causés par la chute d'arbres et de branches sur le réseau de distribution,...»¹⁴. Il a fallu, selon le promoteur, environ deux semaines pour rétablir l'alimentation régulière.

Il est nécessaire ici de rappeler les faits et, en particulier, de corriger une déclaration du promoteur qui, lors d'une séance à Ripon, a laissé entendre, en réponse à une question, que 14 jours avaient été nécessaires pour réparer la ligne à haute tension. En fait, il a été établi, lors de la première partie des audiences sur le poste convertisseur que le promoteur n'avait pas jugé nécessaire de rétablir la ligne avec diligence et ce, pour deux raisons. D'abord, la situation était beaucoup plus sérieuse en Montérégie et à Montréal que dans l'Outaouais où l'alimentation partielle du réseau locale a été rétablie en moins de deux heures. Ensuite, il ne servait à rien de rétablir la 315 kV en priorité puisque, de toutes façons

¹⁴ Hydro-Québec, *Complément du rapport d'avant-projet – Réponses aux questions et aux commentaires du ministère de l'Environnement du Québec*, réponse à la question 8, p.12.

les réseaux de distribution locaux étaient tombés, comme il est mentionné ci-haut. Une situation qui s'apparente à celle du quartier Notre-Dame-de-Grâce, entre autres, à Montréal, où aucuns travaux n'ont été entrepris avant que l'armée ne complète la cueillette des arbres et des branches qui obstruaient l'accès au réseau de distribution local. C'est dans cette perspective que le promoteur affirme qu'un délai de 14 jours fut requis pour rétablir la ligne. Si nécessaire, le promoteur aurait pu la rétablir beaucoup plus rapidement.

Ce rappel des faits nous permet de démontrer que la chute du réseau de distribution constituait le principal problème, le problème central. Pourtant, le promoteur propose d'abord et principalement, depuis le début, une solution transport.

«Ici, nous on se conditionne, on se concentre sur l'axe transport... Donc, on a un problème, on l'a étudié et on veut régler le problème du transport sans pour autant négliger ou oublier le problème de la distribution.»¹⁵.

Pourtant, rien de systématique ne semble avoir été planifié pour sécuriser la distribution. Selon un représentant de la MRC de Papineau, un projet-pilote d'élagage systématique dans le secteur de Mayo se serait avéré trop coûteux! «Hydro-Québec ne rentre pas dans son argent»¹⁶, dit-il. Il est quand même ironique de voir qu'un représentant municipal se préoccupe du coût d'un programme d'élagage alors qu'il a été mis en preuve que le milliard approximatif que coûteront les projets de «renforcement du réseau» n'est pas assujetti au critère de rentabilité retenu par Hydro-Québec pour ses projets réguliers.

Pourtant, le réseau de distribution constitue le maillon faible de la chaîne d'alimentation, comme le souligne explicitement le promoteur aux pages 2 et 3 du rapport final portant sur le projet ci-dessus¹⁷. Son diagnostic est particulièrement important.

«Au cours des dernières années, les épisodes de tempête estivale accompagnée de vents forts ont fait ressortir la précarité du service électrique dans les secteurs boisés. De façon plus spectaculaire encore, les verglas de 1997 dans Lanaudière et de 1998 dans le sud du Québec ont mis en évidence la vulnérabilité des réseaux électriques de distribution face à ces conditions climatiques difficiles ; la végétation aux abords du réseau étant l'élément critique le plus significatif.

¹⁵ Transcriptions (DT5), 12 octobre, 19 h 00, p.5.

¹⁶ Ibid., p. 73.

¹⁷ Hydro-Québec, *Projet-Pilote, Partenariat Hydro-Québec-MRC de Papineau pour une gestion intégrée de la végétation aux abords du réseau de distribution électrique*, Rapport final, nov. 1999, 19 pages et annexes.

En effet, on attribue, en temps normal, 40% des pannes dans la région de l'Outaouais et des Laurentides à la chute d'arbres ou de branches sur le réseau et non au bris ou au mauvais fonctionnement des équipements. Or, cette proportion augmente à 90% lors d'événements extrêmes semblables à ceux que l'on connaît depuis quelques années.»

On peut donc légitimement se demander à quoi servirait une deuxième ligne si le problème de distribution, en particulier, n'est pas d'abord réglé. On peut aussi s'interroger sur la logique et l'urgence de construire une deuxième ligne avant la résolution adéquate du problème de distribution.

1.4.3 La région a-t-elle besoin d'une ligne permanente d'alimentation à haute tension supplémentaire?

Avant de tenter une réponse, rappelons les faits suivants. D'abord, il a été établi, tant lors des audiences sur le poste que sur la ligne, que Chénier-Vignan pouvait transiter environ 2000 MW. Elle peut donc fournir, sur la très grande majorité de l'année, toute la capacité requise par la région tout en acheminant jusqu'à 1250MW vers les marchés extérieurs, la capacité maximale de transit du poste Outaouais. Donc, en situation normale et régulière – une situation qui peut comprendre des interruptions de quelques minutes à plusieurs heures et même une journée, comme la clientèle québécoise l'expérimente depuis toujours au Québec - une deuxième ligne de configuration et de capacité semblable est superflue. Surtout, si le poste Outaouais est autorisé et configuré afin que «l'équipement proposé soit doté des éléments appropriés pour assurer au réseau électrique de l'Outaouais une protection équivalente à celle de l'ensemble du réseau Québécois.», tel que le demandait la commission du BAPE sur ce projet¹⁸.

Il est essentiel de noter, encore une fois, que le promoteur n'a modifié ni la justification de la ligne, ni son argumentation, suite aux recommandations précédentes qui auraient pour effet de modifier, si elles étaient appliquées substantiellement le portrait de l'alimentation temporaire de la région en période d'urgence. L'évaluation de la proposition du promoteur nous permettra de revenir en détail sur cette question.

¹⁸ BAPE, rapport no. 143, p.1.

2 La justification du projet

La justification des deux composantes de la boucle outaouaise, soit le poste convertisseur et la ligne GB-V, repose respectivement sur deux hypothèses, retenues par le promoteur, l'une de portée provinciale, l'autre régionale.

Dans un premier temps, le promoteur fait l'hypothèse qu'une interruption prolongée, due à une rupture d'alimentation en provenance du nord du Québec, nécessite, entre autres, le renforcement par le sud, de son système d'alimentation. Il propose, en particulier, la construction du poste convertisseur de l'Outaouais à L'Ange-Gardien. Ce qui lui permettrait de rattacher le réseau ontarien à celui du promoteur dans le secteur sud-ouest de la province.

L'évaluation de ce scénario nécessite d'abord une définition de ce que le promoteur entend par «interruption prolongée». Ce qu'il n'a pas précisé au cours des deux audiences successives sur les projets de la Boucle. Il faut, par ailleurs, rappeler que, sur une disponibilité d'environ 36,000 MW, le nord-est et le nord-ouest, très éloigné l'un de l'autre, fournissent chacun environ 15,000 MW¹⁹. Il serait extrêmement surprenant que les réseaux distincts de transport qui acheminent cette électricité tombent simultanément, d'autant plus que l'électricité de la Baie James est acheminée par six lignes différentes.

On peut cependant envisager que des troubles sociaux pourraient déclencher des actes de sabotage qui pourraient avoir comme conséquence une rupture d'alimentation importante. Comme le réseau n'est pas à l'abri d'une telle éventualité et comme le promoteur ne peut rien faire pour s'en prémunir totalement, il est raisonnable de sécuriser le sud de la province par divers moyens, tant structurels que ponctuels. Dans la première catégorie, on retrouve d'abord la stratégie qui consiste à augmenter l'autonomie énergétique à l'usage finale. Or, le promoteur a clairement déclaré qu'il n'envisageait rien en ce sens. Un deuxième outil de sécurisation consiste à rapprocher, à diversifier et à étaler des unités de production d'énergies conventionnelles ou alternatives à proximité ou dans les marchés. Le promoteur a affirmé qu'il ne planifiait rien à ce niveau.

En prévision d'une crise temporaire, il faut envisager et planifier une gestion et une allocation de la puissance disponible en fonction des besoins prioritaires. Or, le promoteur n'entend pas planifier de programme d'allocation temporaire de la puissance disponible. Pire, il déclare, comme nous l'avons relevé, qu'il est inacceptable de songer à réduire l'alimentation normale même en situation de crise.

¹⁹ Ministère des Ressources naturelles, *L'énergie au Québec – Édition 2000*, p.54.

Il est aussi nécessaire de planifier et de conclure des ententes d'entre-aide, avec les réseaux voisins et même avec les réseaux privés internes, afin de réduire les conséquences d'une coupure temporaire d'alimentation. Or, il a été mis en preuve, tant aux audiences sur le poste que sur la ligne, que le promoteur n'avait ni planifié, ni conclu d'entente avec les réseaux privés de l'Ontario; et, qu'il n'avait pas d'ententes de planifier avec les grands réseaux voisins. De fait, le promoteur a affirmé, à plusieurs reprises, qu'il ne voulait d'aucune façon dépendre, même brièvement, des réseaux voisins, en particulier celui de l'Ontario.

Malgré les prétentions du promoteur, il semble inconcevable que des réseaux voisins, en situation d'interrelation intense depuis des décennies n'aient pas, entre eux, de protocoles d'entente et d'entre-aide. L'affirmation du promoteur est d'autant plus surprenante qu'un récent bulletin de sa «division» indépendante TransÉnergie²⁰ précise que :

«Tous les contrats d'exportation sont assortis d'une clause prévoyant la suspension des livraisons dans le cas de nécessité sur le marché québécois. De plus, l'Office national de l'énergie prévoit la suspension de toute livraison lors d'une demande urgente d'un réseau canadien accessible.»

En résumé, il est difficile de croire qu'aucune entente n'est prévue, tant avec les producteurs privés qu'avec les grands réseaux et mêmes avec les gros consommateurs, comme Avenor, dans l'Ouaouais, qui accepteraient certainement des compensations financières en retour d'une réduction de leur appel de puissance habituel. Si ce n'est pas le cas, on doit conclure que le promoteur agit de manière déraisonnable et même de manière irresponsable.

2.1 Rappel de la problématique

La justification du projet, de portée régionale, soit GB-V, repose sur une série d'hypothèses et de contraintes extrêmes que s'est imposé le promoteur.

Il soumet d'abord que, dans l'éventualité d'une rupture prolongée de la ligne Chénier-Vignan, la région serait privée de sa principale source d'alimentation. Il prétend, ensuite, que seule la construction d'une autre ligne semblable, en provenance d'un corridor distinct, peut constituer une solution adéquate à la perte de Chénier-Vignan et, surtout, offrir la même qualité de service que permet cette dernière, en temps normal. Il estime, en effet,

²⁰ TransÉnergie, *La boucle*, numéro 4, mai 2000.

que toutes les autres solutions avancées ne satisfont ni aux critères qu'il s'est donné, ni aux contraintes qu'il s'impose.

Il est, par ailleurs, nécessaire de rappeler que, si le promoteur reconnaît que la chute des lignes de distribution a contribué, de manière importante, aux délais de raccordement des clientèles, il maintient que la résolution du problème d'alimentation de la région, en cas de rupture prolongée, passe essentiellement par une solution transport, soit l'ajout de la ligne GB-V.

2.2 La nature et les caractéristiques du projet

Le promoteur propose de construire une ligne à 315 kV sur une distance de 152 km entre St-Jovite et Gatineau, ce qui requiert des modifications aux postes Grand-Brûlé et Vignan. Cette ligne, qui compléterait la boucle recherchée, soit un triangle entre Grand-Brûlé, Chénier et Vignan, emprunterait cependant la même emprise que le segment Outaouais-Vignan sur environ 10% de sa longueur.

2.3 Les objectifs visés

Les objectifs identifiés par le promoteur sont triples. La nouvelle ligne servirait d'abord à prendre la relève, en cas «d'indisponibilité prolongée», de la ligne Chénier-Vignan, qui alimente la région. Le promoteur allègue, par ailleurs, que la ligne GB-V est indispensable pour assurer la qualité de tension requise au fonctionnement, en courant continu, du poste Outaouais dans l'éventualité d'une perte du segment de ligne Chénier-poste Outaouais ou Outaouais-Hawthorne. Finalement, le promoteur estime qu'il doit disposer des équipements requis et contrôler tous les éléments du système afin de maintenir, en tout temps et quelles que soient les circonstances, l'alimentation habituelle et régulière de la région, ce que seule la ligne GB-V lui procurerait.

Le promoteur estime donc que seule la ligne GB-V satisfait simultanément à ces trois objectifs. Au plan économique, le promoteur a par ailleurs reconnu qu'aucune étude comparative coûts/bénéfices n'avait été effectuée des différentes stratégies possibles, tant du côté de l'offre que de la demande.

Avant de déterminer s'il existe des solutions possibles au projet proposé, il est d'abord nécessaire d'examiner la pertinence, le mérite et même la logique et le réalisme non seulement des critères mais aussi des contraintes retenues par le promoteur. Des

contraintes qui confèrent un caractère absolu et éliminatoire aux principaux critères décisionnels, de nature technique, du promoteur.

2.4 Les critères et les contraintes

Le promoteur a identifié, dès les audiences sur le poste, un certain nombre de critères et de contraintes auxquels devaient satisfaire les deux composantes de la boucle. Il est intéressant de noter que le promoteur a semblé augmenter ses exigences techniques au fur et à mesure que des solutions alternatives étaient avancées, tant pour le poste que pour la ligne. Les éléments de critères et de contraintes reliés au poste convertisseur seront cependant traités dans la section sur les solutions de remplacement à la proposition du promoteur.

Nous allons examiner les critères et les contraintes en les classant par catégorie, en incluant certains de ceux qui se rattachent au poste puisque le promoteur, même s'il a demandé et obtenu des évaluations individuelles de ses deux projets, les lie, en pratique, étroitement.

L'objectif de cet important exercice est de permettre, tant à la commission qu'au public, de juger si ces critères et contraintes sont essentiels au plan technique, justifiés au plan économique et raisonnables au plan socio-politique. Cet exercice est d'autant plus nécessaire, rappelons-le, qu'aucune étude coûts/bénéfices n'a été effectuée des solutions possibles de rechange, que le projet n'est assujéti à aucun critère de rentabilité, comme il a été établi en preuve et que, dans la perspective d'une situation hypothétique de catastrophe climatique exceptionnelle, le promoteur s'impose volontairement des contraintes techniques, qui semblent arbitraires, irréalistes et inacceptables socialement. Des contraintes dont l'application conduit irrémédiablement à la proposition initiale du promoteur, soit une ligne alternative dans un corridor distinct. Ces contraintes semblent donc conçues en vue d'éliminer les solutions de remplacement.

Il importe d'ailleurs de noter que le promoteur a, tout dernièrement, haussé ses exigences, en ce qui concerne, en particulier, la robustesse et la qualité de la tension de référence requise, en particulier, au poste Outaouais, suite à certaines propositions impliquant, entre autres, l'utilisation de turbines à gaz (TAG) pour assurer la tension requise et/ou pour accroître l'autonomie énergétique régionale.

Le promoteur dispose, en effet, de trois centrales de production, de type TAG, qui sont essentiellement inutilisées. Conséquemment, une partie de leur capacité pourrait être déménagée sur le site du poste afin d'en assurer la tension requise. Ces TAG sont situées à

Cadillac, Laprairie et Bécancour et ont, respectivement, une capacité de production de 162, 280 et 428 MW²¹. Selon les chiffres finalement fournis par le promoteur²², en 1999, la centrale de Cadillac a fonctionné pendant 13 heures, celle de La Cité à Laprairie, 18 heures et celle de Bécancour, 39,5 heures. Rappelons qu'il y a 8760 heures dans une année.

Mais, le promoteur, qui estimait à l'origine, et encore tout récemment, les besoins de tension du poste Outaouais à 10% de la puissance nominale d'un des groupes, soit 62,5 MW, considère maintenant que la puissance requise est dix fois supérieure à son appréciation initiale. Il estime en effet que 600 MW seraient nécessaires pour obtenir la qualité de tension de référence et la robustesse requise. Il en conclut donc maintenant que seule la ligne GB-V respecte ces nouvelles exigences techniques²³!

Ces manigances de dernière minute donnent le ton à l'examen des critères et des contraintes que s'impose le promoteur.

2.4.1 Les critères et leurs contraintes

Le promoteur s'impose, dans ce contexte, essentiellement deux types de critères, assortis de contraintes, soit des critères de nature technique et des critères de service à la clientèle. Il ignore ou passe sous silence les critères économiques et financiers ainsi que les critères de nature stratégique, regroupant les considérations reliées aux solutions d'ordre administratif ou organisationnel. Des critères aussi importants et même plus pertinents, comme nous le verrons plus loin.

Le promoteur estime qu'il n'est pas suffisant de minimiser les probabilités d'une rupture temporaire de l'alimentation habituelle mais qu'il faut même éliminer cette probabilité. Il s'impose, dans cette perspective, deux critères soit, premièrement, une ligne semblable distincte et, deuxièmement, une emprise géographiquement éloignée de la première, pour cette deuxième ligne.

2.4.1.1 Les critères techniques

²¹ MRN, *L'énergie au Québec-Édition 2000*, Tableau 5.17, p. 57.

²² Hydro-Québec, *Projet de ligne à 315 kV Grand-Brûlé-Vignan. Audiences publiques-Réponses à des questions soulevées en première partie des audiences publiques*, Coté DA-52

²³ Hydro-Québec, *Réponse à la question no. 1 incluse dans le document coté DA-50*

Le promoteur identifie cinq (5) critères techniques, qu'il juge essentiels. Il a ajouté, récemment, deux critères qui s'applique au poste convertisseur.

Les cinq critères techniques ont servi, selon le promoteur, à l'évaluation des autres solutions possibles, de transport et de production²⁴. Ce sont une source d'alimentation distincte, un axe distinct, la maîtrise des éléments, le délai de réalisation et le délai d'usage. Le promoteur associe à ces critères des contraintes qui éliminent tous autres types de solution.

Les solutions autres que la solution transport sont éliminées par les deux premiers critères. L'obligation que se donne le promoteur de maîtriser tous les éléments d'une solution impliquant une collaboration et une coordination avec un réseau voisin, élimine ce type de solution. Finalement, le promoteur refuse tout délai dans la réalimentation de la région, même à la suite d'un phénomène exceptionnel comme celui du Verglas. Ce qui élimine toutes les autres solutions envisagées.

Les contraintes que le promoteur s'impose en termes de délais de réalimentation régionale, de complexité de la procédure de réalimentation et de maîtrise des différentes composantes techniques du système d'alimentation sont donc éliminatoires.

À ces critères techniques, le promoteur ajoute deux exigences reliées à l'utilisation temporaire du poste Outaouais. Le promoteur estime maintenant que la robustesse et la qualité de tension requise par le poste convertisseur nécessitent, comme nous l'avons mentionné précédemment, la ligne GB-V.

Le promoteur a de plus déclaré, à diverses occasions et de diverses façons, qu'il est impérieux de maintenir, en situation de crise majeure, la qualité de service et la robustesse d'alimentation dont dispose normalement la région.

Le moins qu'on puisse dire c'est que le promoteur se comporte de manière déraisonnable et qu'il utilise sa réputation en expertise technique pour imposer une solution technique inadéquate et superflue.

2.4.1.2 Les critères commerciaux

La question de fonds est en effet d'identifier la nature des services électriques qui peuvent et doivent être raisonnablement fournis durant une crise temporaire semblable à celle du Verglas. Est-il réaliste et raisonnable d'offrir la même continuité et la même qualité de service qu'en temps normal? Le promoteur et le lobby de l'électricité estiment que oui.

²⁴ Hydro-Québec, *Ligne à 315 Grand-Brûlé-Vignan-Résumé du rapport d'avant-projet*, p.7.

En termes de service à la clientèle, le promoteur s'impose en effet, comme nous venons de le souligner, trois critères qu'il dit devoir respecter pendant une panne majeure et prolongée : aucun délai de réalimentation, aucune baisse dans la qualité du service d'alimentation et aucune réduction de la charge normale demandée par les clientèles²⁵.

Le rapport de la commission sur le poste résume bien la position du promoteur et de représentants du lobby de l'électricité :

«Elle (la société d'État) souligne qu'elle a la responsabilité de servir sa clientèle en lui fournissant une alimentation en électricité continue et qu'il lui paraît inacceptable (notre soulignement) d'envisager le recours à du délestage de charge, qu'il soit cyclique ou non, sur une longue période.»²⁶

Le lobby électrique, par la voix de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec souscrit à ce point. Comme le relève la commission du BAPE sur le poste, l'Alliance affirme que la fermeture d'une entreprise manufacturière, même temporaire «est inadmissible compte tenu des conséquences économiques et financières pour les manufacturiers et les québécois»²⁷.

Il est ici opportun de noter que l'essentiel de l'appui aux projets d'immobilisation du promoteur et à ce projet en particulier provient d'organismes dont les membres tireraient des avantages financiers de la construction de la ligne, soit l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec, l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, la Chambre de Commerce du Québec, l'Association de l'industrie électrique du Québec et la FTQ-Construction. La position de ce lobby s'appuie essentiellement toujours sur la même argumentation, comme le démontre la lecture des transcriptions sur divers projets de production et de transport, tels Grand-Mère, Portneuf et Sault-aux-cochons, Hertel-des Cantons, etc : le Québec doit développer son électricité « propre » pour ses besoins croissants et pour réduire le niveau des émissions aux Etats-Unis, en particulier. Il faut passer sous silence les pratiques de consommation américaine et la disproportion entre le niveau de consommation américain et la capacité d'exportation d'électricité «propre» du Québec pour avancer de tels arguments!

²⁵ BAPE, Rapport no. 143, pp., 14, 22 et 37.

²⁶ Tiré du document déposé PR3, p.4 in Rapport no. 143, p.37.

²⁷ Tiré du mémoire de l'Alliance, p.4-6, in le rapport du BAPE no.143, p. 14.

Et, oublier de mentionner que le promoteur importe du thermique en quantité croissante, «qu'il stock dans ses réservoirs», dit-il, suavement.

Bref, le promoteur et son allié, le lobby électrique, estiment que les clientèles québécoises ont le droit de s'attendre à la même continuité et qualité de service d'alimentation, quelles que soient les circonstances et même dans une situation de récurrence d'un événement semblable au Verglas. Nous laissons à la Commission et au public le soin d'apprécier le jugement et le réalisme du promoteur et de son lobby.

Nous soumettrons cependant plus tard à la Commission des informations qui lui permettront de constater que l'argumentation du lobby électrique visant à accroître les exportations d'électricité pour réduire l'effet de serre est cousue de fil blanc et qu'elle ne résiste pas à la moindre analyse.

2.4.1.3 Les critères de nature économique et financière

Il a été mis en preuve, tant à Chambly qu'à L'Ange-Gardien ainsi que lors des présentes audiences, que l'ensemble des infrastructures proposées à la suite du Verglas n'était pas assujéti à des considérations de coûts; et, que les projets spécifiques n'avaient pas fait l'objet d'analyses comparatives technico-économiques visant à déterminer la rentabilité relative de chaque option envisagée. Conséquemment, le promoteur n'a donc pas retenu de critères spécifiques de cette nature dans le cas du projet.

Il a aussi été établi, lors de la première partie, que les coûts du projet, estimés à environ \$175 millions, ne couvre que les coûts de construction. Le promoteur n'a ni évalué, ni quantifié l'ensemble des coûts inhérents au projet sur la durée de vie de l'équipement prévu.

Il est donc primordial de rappeler que ce projet est soustrait à toutes considérations de rentabilité relative.

2.4.1.4 Les critères de nature stratégique

Cette catégorie englobe les critères de nature administrative et organisationnelle. C'est-à-dire les critères qui servent à évaluer les différentes solutions capables de sécuriser temporairement, à la fois l'alimentation électrique et la population, dans le cas de récurrence d'un désastre semblable à celui du Verglas.

Ces solutions s'inscrivent dans la catégories des mesures qui pourraient être prises par les différents paliers de gouvernement et par la sécurité civile, en particulier. Des responsabilités qui relèvent d'abord des gouvernements. Cependant, le promoteur a reconnu qu'il n'avait, depuis le Verglas, planifié aucune entente avec les réseaux voisins, publics et privés, en prévision d'une récurrence d'un phénomène semblable.

Il faut donc conclure que le promoteur a retenu une série de critères dont l'application débouchait nécessairement sur une solution transport. Il s'est, de plus, imposé des contraintes qui éliminaient, à toutes fins pratiques, d'autres solutions. Le tableau suivant regroupe ces principaux critères.

Projet Grand-Brûlé-Vignan

Nature des critères et des contraintes retenus par le promoteur

Catégories	critères	évalués	non évalué	contraintes	commentaire
Technique (7 projets)	Source d	Oui		Absolue	Arbitraire
	Axe -d	Oui		Absolue	
	Maîtrise-é	Oui		Abolue	Irréaliste
	Délai-r	Oui		-	
	Délai-u	oui		Absolue	éliminatoire
Technique-	Robustesse	Oui		Absolue	
Poste	+ qualité de	oui		Absolue	idem
En	tension				
Continu	= GBV				
Commercial	Maintien	Oui			
	De la même			Absolue	
	qualité,	Oui		Absolue	Idem
	continuité,	oui			
	niveau de la			Absolue	
	charge				
Économique	Aucun		Non	Aucune	Estimation
+ Financier	Aucun		Non	Aucune	Incomplète
					Aucune étude
Administrat.					c/b
=	Aucun		Non	-	No
3 types					
d'entente					
Organisationnel					
=	Aucun		Non	-	Non prévu
Mesures					
D'urgence					

2.5 Les autres solutions possibles à la sécurisation temporaire de l'Outaouais

Rappelons que l'évaluation des solutions possibles, comme alternative à la proposition du promoteur, devrait se faire, à notre avis, en fonction de trois facteurs, qui représentent des réalités fondamentales et concrètes : la vulnérabilité inhérente des réseaux de transport et de distribution, la dépendance des clientèles envers Hydro-Québec pour des besoins essentiels, surtout le chauffage, et la possibilité minime mais réelle d'une récurrence d'un phénomène

Cette réalité impose les solutions appropriées. Il faut donc accroître la fiabilité du réseau de distribution, en particulier; réduire la dépendance des consommateurs envers Hydro-Québec ou, plutôt, augmenter leur autonomie énergétique; et, en prévision d'un événement extrême mais rare, localisé et temporaire, planifier les mesures d'urgence requises par une telle situation.

On peut, dans cette perspective, reformuler ces objectifs en deux catégories de mesures, qui sont, en fait, complémentaires. Les premières de nature structurelles, permanentes et, surtout, nécessaires, tant en période normale qu'en période de crise. L'autre train de mesures, de nature temporaire, s'applique à une brève et rare période d'urgence.

L'objectif de la description brève et rapide des caractéristiques inhérentes à chaque type de mesures est de faire ressortir leur faisabilité, leur potentiel et leur applicabilité aux deux situations, permanente ou temporaire. On peut identifier trois types de mesures structurelles et permanentes. Ce sont les mesures d'autonomie énergétique, les mesures de consolidation du réseau de distribution et les mesures de diversification et de déconcentration de la production. On retrouve, par ailleurs, quatre types de mesures, dites temporaires. Ce sont la réaffectation temporaire des équipements existants, l'application d'un programme planifié de délestage temporaire et d'allocation prioritaire de la puissance disponible, la planification et l'adoption de protocoles d'entente et d'entraide et d'ententes organisationnelles ainsi que, évidemment, l'utilisation locale et temporaire du poste Outaouais.

2. 5. 1 Le train de mesures structurelles et permanentes

2.5.1.1 Les mesures favorisant l'autonomie énergétique à l'usage final

L'autonomie énergétique, du consommateur résidentiel en particulier, repose sur quatre piliers. D'abord, l'économie d'énergie, qui permet de réduire ou d'éliminer les consommations superflues et coûteuses. Ensuite, l'efficacité énergétique, qui minimise la consommation d'énergie pour un usage spécifique comme le chauffage ou l'éclairage. Troisièmement, la gestion de la demande d'énergie qui permet de moduler dans le temps une demande particulière d'électricité. Des moyens mécaniques et une structure tarifaire différenciée dans le temps permettent tant au consommateur qu'au fournisseur de tirer profit d'une bonne gestion de la charge. Finalement, l'installation d'équipements d'appoint ou de diversification des sources d'énergie. Une mesure qui libère le consommateur de son unique fournisseur.

L'application de ces quatre mesures est, à terme, individuellement et socialement avantageuse car elle favorise une réduction de la demande d'électricité, particulièrement aux moments où cette dernière est la plus coûteuse à produire. En période de crise, elle prolonge de manière significative la période de « confort » de l'habitation, privée de son alimentation habituelle. Pourtant, l'État et le promoteur n'ont jamais reconnu et ne reconnaissent toujours pas la nécessité stratégique d'accroître l'autonomie énergétique des habitations, en particulier, par une augmentation de la résistance thermique des bâtiments ainsi qu'une diversification et une gestion de l'alimentation énergétique. Rien n'a, à ce jour, n'a été proposé, par l'un ou par l'autre, pour accroître l'autonomie énergétique des différentes catégories d'utilisateurs d'électricité.

2.5.1.2 La consolidation prioritaire du réseau de distribution

Il a été amplement démontré précédemment que le réseau de distribution constitue le maillon faible du système d'alimentation électrique. La résolution de cette faiblesse est prioritaire et passe loin devant l'ajout d'une autre ligne de transport. Pourtant, le plan d'action du promoteur semble se résumer à une intensification du programme d'élagage. L'enfouissement des fils dépend, selon le promoteur, essentiellement de la bonne volonté des municipalités. En fait, les témoignages du promoteur démontrent que le statu quo règne

en ce domaine. Cet immobilisme sur la cause principale des délais de réalimentation est inacceptable et devrait faire l'objet d'une attention particulière de la Commission²⁸.

2.5.1.3 La diversification et la déconcentration de la production

La seule façon de réduire la vulnérabilité de l'alimentation-à part la consolidation du réseau de distribution- est de diversifier les sources de production et de les rapprocher des centres de consommation. Par exemple, un poêle à combustion lente est essentiellement une source de production dans le lieu de consommation. Il offre une fiabilité de chauffage élevée.

La technologie n'est pas suffisamment avancée et la rigidité de pensée encore trop importante pour que cette avenue fasse l'objet de l'attention qu'elle mérite. Cependant, l'évolution technologique en ce domaine, tant au plan des nouvelles sources d'énergie que de la miniaturisation des équipements, de même que la disponibilité d'équipements de production mobiles de grande capacité, comme les génératrices industrielles, permettent d'envisager la diversification et la déconcentration de la production et son rapprochement des marchés. Le 1000, rue Lagauchetière, n'a-t-il pas une génératrice de 6 MW qui lui fournit toute l'autonomie requise. Il serait parfaitement possible d'envisager des systèmes de chauffage urbain par secteurs ou par îlots, l'installation de génératrices de grande capacité dans des secteurs névralgiques, l'installation de système d'appoint faisant appel à l'énergie solaire, au photovoltaïque, par exemple.

On doit malheureusement constater qu'il n'y a pas la moindre préoccupation en ce sens et la moindre volonté d'examiner les possibilités de ces nouvelles façons de faire. Cela est confirmé par les orientations de RD que retient Hydro-Québec dans son dernier Plan stratégique.

«Hydro-Québec recentrera donc ses efforts de RD sur ses activités de production hydroélectrique, de transport et de distribution d'électricité,...»²⁹.

²⁸ Un article récent de La Presse révèle que le promoteur cessera le développement de son réseau de distribution aérien à compter de 2004 et qu'il investira environ 100 millions par année pour accroître la fiabilité du réseau de distribution. Voir La Presse, article de Lisa Binse intitulé *Hydro-Québec essaie de passer incognito*, 25 novembre 2000, p. F-2.

²⁹ Hydro-Québec, *Plan stratégique 2000-2004*, p.43.

D'ailleurs, depuis cinq ans, Hydro-Québec ne consacre en moyenne qu'environ \$1,5 millions par année en RD pour l'éolienne, le décentralisé, l'hydrogène et le photovoltaïque, selon les chiffres déposés³⁰.

On doit donc conclure que le promoteur n'accorde aucune priorité et même aucune attention significative aux trois trains de mesures qui pourraient, à la fois, accroître l'autonomie énergétique et réduire la vulnérabilité du système d'alimentation électrique. De fait, le promoteur entend, selon son dernier plan stratégique, mettre l'emphase à l'avenir sur une production hydroélectrique de plus en plus éloignée des centres de consommation. On peut donc prédire que, loin de diminuer, la vulnérabilité des consommateurs d'électricité augmentera à l'avenir. Et, Hydro-Québec en sera le principal responsable.

2.5.2 Le train de mesures temporaires

On retrouve quatre types de mesures dans cette catégorie. Elles visent à atténuer ou à annuler les problèmes temporaires causés par une rupture localisée et inattendue de sources d'alimentation régulière. Le premier temps de mesures à planifier consiste évidemment à utiliser, de manière différente, des équipements existants.

2.5.2.1 La reconfiguration et la réutilisation des équipements existants

On retrouve évidemment, dans cette catégorie, d'abord les sept différents scénarios évalués par le promoteur³¹ ainsi que les différentes propositions des participants. Il existe donc une multitude de permutations possibles.

Les sept différents scénarios évalués par le promoteur portent exclusivement sur l'évaluation de différentes permutations des équipements existants de production et de transport pouvant assurer la réalimentation temporaire de la région. L'examen de chacune de ces propositions amène le promoteur à conclure qu'aucune de celles-ci ne satisfait, dans un premier temps, aux trois critères techniques, décrits précédemment; et, dans un deuxième temps, aux contraintes principales qu'il s'est imposé, soit l'indépendance complète d'action ainsi que la continuité et la qualité du service, offert en période normale. Il est par ailleurs, à noter que les diverses interventions possibles sur le réseau de distribution, de l'augmentation de la robustesse à l'enfouissement des fils ne font pas partie

³⁰ Hydro-Québec, *Dépenses en RD*, document coté DA-52.

³¹ Hydro-Québec, *Résumé du rapport d'avant-projet*, juin 2000, Tableau 1, p.7.

des scénarios d'alimentation évalués, comme le promoteur l'établit en réponse à la question no. 8 du ministère de l'Environnement³².

La démonstration a été amplement faite, tant lors des audiences sur le poste que sur la ligne, que le promoteur a ou peut avoir à sa disposition une quantité impressionnante d'équipements de production, de transport et de distribution qui pourraient, selon un plan d'urgence bien planifié, être affectés, temporairement, à l'alimentation de l'Outaouais avec un minimum de délais et de complexité. Le promoteur refuse simplement d'y accorder l'attention nécessaire.

2.5.2.2. Un programme de délestage temporaire planifié et l'allocation prioritaire des puissances disponibles

Il est non seulement possible mais nécessaire de prévoir le rationnement de l'électricité durant une période de crise, affectant l'alimentation normale de l'électricité. Le refus d'accepter cette réalité dénote une inconscience et une malhonnêteté intellectuelle sérieuses. C'est la norme, dans tous les pays, en situation de crise, que ce soit pour l'eau, la nourriture ou l'électricité.

Conséquemment, un fournisseur sérieux et responsable prévoit un plan de délestage temporaire et d'allocation prioritaire des capacités disponibles. Ce qui peut se faire tant avec les autorités en cause qu'avec les différentes catégories de consommateurs. Les grands consommateurs industriels peuvent jouer un rôle important sur ce plan. On pourrait prévoir des ententes comportant des clauses de puissance interruptible contre une compensation adéquate. Cependant, tout cela doit être planifié et convenu maintenant. L'immobilisme non seulement du promoteur mais du gouvernement en cette matière est déroutant. Nous suggérons fortement à la Commission d'insister sur ce moyen d'intervention.

2.5.2.3 Les ententes administratives et les plans organisationnels

Il est essentiel que des ententes soient planifiées entre quatre groupes d'organismes pour faire face à l'éventualité d'une récurrence d'un phénomène semblable. Ce sont les divers paliers de gouvernements, la Sécurité civile, les réseaux privés et publics au Québec et à l'extérieur ainsi que le promoteur Hydro-Québec. Il semble évident que diverses ententes doivent être conclues afin de préciser la démarche à suivre en situation de crise, les

³² Hydro-Québec, *Complément au rapport d'avant-projet – Réponses aux questions et aux commentaires du ministère de l'Environnement du Québec, Juin 2000, pp. 8-9.*

responsabilités respectives, les priorités, les protocoles d'entente et d'entre-aide visant, plus spécifiquement, la fourniture temporaire d'électricité à une région sinistrée.

Les témoignages du promoteur et des représentants de différents ministères font cependant ressortir sinon l'inactivité du moins l'absence quasi totale de préparation en vue d'une prochaine crise, si lointaine et improbable soit-elle³³. Le promoteur ne semble pas avoir de plan d'urgence. Pourtant, il existerait, entre autres, un stock de génératrices, destinées à servir en situation d'urgence. Qu'en est-il?

Cette léthargie semble démontrer que ni le gouvernement, ni le promoteur ne juge la situation suffisamment préoccupante et urgente pour agir avec diligence en cette matière. Si c'est le cas, qu'elle urgence y a-t-il à vouloir construire en toute précipitation des infrastructures de transport destinées à une situation d'urgence?

Nous suggérons à la Commission d'approfondir cet illogisme apparent.

2.5.2.4 L'utilisation locale et temporaire du poste Outaouais

Le dernier mais le plus important type de mesures implique l'utilisation, sous deux modes, du poste Outaouais pour alimenter la région temporairement. L'on sait que la commission sur le poste a insisté afin qu'il puisse techniquement alimenter la région, de manière temporaire. Le promoteur aurait fait modifier son devis de manière à intégrer un mécanisme de contournement (by-pass) qui, avec un certain délai difficile à faire préciser mais raisonnable, permettrait d'acheminer des quantités substantielles d'électricité vers la région.

Le poste pourrait aussi être utilisé, à ces fins, en mode courant continu mais le promoteur allègue, comme nous l'avons déjà mentionné, que la qualité de tension de référence et la robustesse de tension requises nécessiteraient maintenant 600 MW plutôt que 62,5 MW, comme le promoteur l'avait auparavant affirmé. En conséquence, le promoteur prétend maintenant qu'il a besoin, soit d'une centrale à proximité de 600 MW dont le coût est prohibitif, pour assurer la tension requise, soit de la ligne GBV. Il préfère évidemment la ligne!

Il y aurait probablement lieu, devant l'attitude du promoteur, que la Commission s'adjoigne les services d'experts indépendants pour clarifier toute la question des réelles et réalistes exigences de tension.

³³ L'annonce récente d'un projet de loi visant une réforme de la Sécurité publique modifie, en théorie, cette situation. Voir Le Devoir, 1^{er} décembre 2000, p. A-5.

On est en effet forcé de constater que le promoteur a graduellement utilisé toutes ses connaissances techniques pour obscurcir les pistes de solution et réfuter les diverses hypothèses d'utilisation avancées, lors des audiences. Il demeure que le poste Outaouais pourra, s'il est autorisé et conçu comme le demandait la commission du BAPE, fournir, après un délai raisonnablement court, essentiellement toute la capacité requise à la région. Sans compter la réallocation possible des équipements disponibles à proximité. Bien peu de région peuvent envisager de tels avantages en urgence.

Le tableau suivant résume d'ailleurs la liste des différentes solutions possibles :

Types de solutions possibles

Catégories	Description	Étudié	N-étudiée	Rejetée	Comment.
Autonomie énergétique	É.É E.É Gestion.		Non		Ignoré
Renforce. distribution		Peu			Minimal
Diversificati. Déconcentra Production	Rapproche. É.nouvelles Unités		Non		Ignoré
Reconfigu Réaff.équi	Québec ailleurs	Peu	Non		Non envisagé
Gestion de l'offre temp.			Non	Oui	Non envisagé
Ententes adm.+org.			Non		Non Envisagé
Poste Convertis.	C. alternatif C. continu	Peu Peu		Oui	Jugé insatisfaisant

2.6 Une roue de secours dans l'auto du voisin?

La description précédente permet d'apprécier la pertinence et la justesse de l'analogie, appliquée par le promoteur, aux différentes suggestions faites par les participants en vue de contrer les effets temporaires d'une récurrence d'un phénomène semblable au Verglas.

L'ironie du promoteur est surprenante car l'examen du dossier nous permet de démontrer que le promoteur a, d'abord, proposé une solution de transport à un problème principal de distribution; ensuite, proposé une solution permanente à un situation tout à fait rare, improbable et temporaire; troisièmement, négligé de revoir le bien-fondé de son projet à la suite des audiences sur le poste et en fonction des conclusions de la commission du BAPE; quatrièmement, imposé des critères et surtout des contraintes de sélection de projet tout à fait arbitraires, irréalistes et inapplicables; cinquièmement, évacué tout une panoplie de solutions, tant permanentes que temporaires, beaucoup plus valables et avantageuses que sa solution; et, finalement, tenté de concevoir et de dédier le poste Outaouais de telle façon que la région n'aurait tiré aucun avantage de sa proximité et de ses capacités potentielles.

Il n'y a vraiment pas de quoi écarter du revers de la main les propositions avancées par les participants aux audiences.

3. L'impact du projet sur le milieu physique et humain

3.1 Quelques observations générales

Nous n'avons pas l'intention de traiter en profondeur la question des impacts sur le milieu, car elle a été abordée, de tous les angles, autant par les citoyens que par les regroupements de villégiateurs, les autorités municipales, les ministères et la SÉPAQ.

Deux éléments nous semblent ressortir de la première partie des audiences. D'une part, la nature, l'importance des impacts, et les coûts inhérents à ces impacts n'ont pas été établis complètement. D'autre part, le projet de ligne suscite une opposition ferme et complète de la part tant des représentants municipaux que des citoyens dans la MRC des Laurentides; et, une forte opposition des citoyens ainsi que des inquiétudes du monde municipal dans la MRC de Papineau. Même la SÉPAQ, un organisme gouvernemental, s'oppose au projet car il détériorerait, de manière irrémédiable, l'intégrité du territoire qu'elle gère.

3.2 La nature et l'importance des impacts sur le milieu physique et humain

Le tracé proposé passerait, pour l'essentiel, dans une région de lacs et de forêts. Seule la partie ouest traverse un territoire plus urbanisé où la ligne emprunterait le corridor existant sur environ 15 km.. L'activité économique et sociale de cette région repose, à l'exception de l'exploitation forestière, essentiellement sur la villégiature et le récréotourisme, des secteurs en forte croissance. L'impact physique, social et visuel de la ligne proposée doit donc être principalement estimé dans cette perspective même si les impacts en milieu urbain et sur le site des postes ne sont pas à négliger.

Malheureusement, les associations de villégiateurs, les représentants municipaux, la FAPAQ et la SÉPAQ n'ont pas été en mesure d'établir les pénalités à long terme qui découleraient de l'implantation de cette ligne. Cette évaluation, qui aurait dû être faite par le promoteur et incluse dans l'étude d'impacts, n'est pas disponible et ses coûts n'ont pas été quantifiés.

Bien que cette donnée ne soit pas disponible, il est ressorti clairement que les populations touchées estiment que les impacts sur leur milieu de vie, sur les secteurs de villégiature et

sur l'industrie du récréotourisme sont majeurs et, dans certains cas, inacceptables; et, que les différentes variantes de tracé possibles ne font que déplacer le problème sans le faire disparaître.

Par ailleurs, l'impact sur le milieu forestier n'a pas non plus été évalué adéquatement. D'abord, le promoteur a reconnu ne pas avoir terminé l'inventaire forestier amorcé. Ensuite, la valeur de la forêt traversée ou coupée n'a pas été déterminée adéquatement bien que, selon la direction de l'environnement forestier du ministère des Ressources naturelles, la région contienne des forêts jugées exceptionnelles. De plus, le coût des coupes prévues n'a été évalué qu'en fonction de la valeur commerciale du bois et non en fonction de la valeur que représente les arbres «debouts». Finalement, le coût de la coupe effectuée par le promoteur avant les ordonnances de la Cour, n'ont pas été pris en compte, ni le coût des forêts coupées pour tracer les chemins d'accès. Des chemins qui ouvriront la voie aux véhicules tous-terrains, avec les impacts que cela implique sur le milieu et, en particulier, l'augmentation du braconnage.

En un mot, ni les coûts conventionnels totaux du projet et encore moins les coûts sociaux globaux du projet, n'ont été évalués. Mais, il est évident que les coûts globaux sont très supérieurs aux stricts «coûts de construction» auxquels se limite le promoteur.

Il ressort donc clairement, de la première partie des audiences, que l'intégrité de ce territoire représente le principal et, dans certains cas, le seul atout de la région, comme facteur de développement social et économique. L'implantation d'un énorme ouvrage de transport d'électricité dans ce secteur apparaît, aux yeux des citoyens, des municipalités et des gestionnaires de la réserve, incompatible avec l'environnement social et physique actuel. L'existence d'une énorme structure métallique dans un milieu naturel signale, en effet, selon le milieu, la disparition permanente d'une réalité sur laquelle on cherche à assurer l'avenir, soit l'intégrité du milieu naturel. Une intégrité qui ne peut être annihilée par une infrastructure jugée, au mieux, superflue.

4. Conclusion et recommandations

4.1 Conclusion

L'analyse des documents déposés, les témoignages et l'exercice de consultation publique ont fait ressortir un certain nombre d'éléments qu'il est important de rappeler.

Tout d'abord, on constate que la région de l'Outaouais est relativement favorisée en terme d'alimentation en électricité, que ce soit en situation normale ou en situation d'urgence. La présence et la diversité de la production locale ainsi que la proximité d'un important réseau voisin, sans compter la production privée, l'avantage relativement à d'autres régions. Bien que le promoteur se soit employé à faire ressortir que la demande régionale s'élevait à 1200MW, l'analyse des courbes de charge depuis dix ans démontre que l'appel de puissance dépasse très rarement, soit quelques heures par année, le 1000MW; et, qu'en moyenne, la charge est d'environ 650-700 MW. Ce qui correspond plus ou moins à la capacité de production locale du promoteur, sans compter les quantités supplémentaires qui peuvent devenir disponibles, comme l'expérience du Verglas l'a démontré.

Il a aussi été établi que la durée et l'ampleur inhabituelles des pannes localisées, lors du Verglas, sont essentiellement dues à l'écroulement sectoriel des lignes de distribution. La remise en service de Chénier-Vignan était facile, puisque seulement quelques pylônes étaient tombés. Si le promoteur ne l'a pas remise en état c'est que la ligne de transport n'aurait pas significativement écourté les délais de réalimentation. Le problème n'était pas là, comme le promoteur l'a démontré par divers documents. Or, le promoteur continue de proposer une solution transport à un problème majeur de distribution. Ce qui constitue une solution permanente à un problème temporaire et extrêmement rare.

Bien que près de trois ans se soient écoulés depuis le Verglas, ce qui aurait permis de revoir la solution proposée, et bien que les audiences publiques sur le poste convertisseur aient permis de démontrer le rôle central que ce dernier pourrait jouer localement, en situation de panne temporaire, le promoteur a maintenu, de manière intégrale, la nature de la justification de son projet initial, improvisé au lendemain de la Crise, comme il l'a reconnu. Ce fait, entre autres, démontre le caractère arbitraire de la justification technique du projet.

L'entêtement du promoteur, son refus systématique d'évaluer d'autres solutions temporaires, d'ordre technique ou organisationnel, et, surtout, les critères et les contraintes auxquels il s'est assujéti sont si déraisonnables et si irrationnelles, même sur le plan technique, que sa défense inconditionnelle du projet ne peut s'expliquer que soit par sa crainte de devoir admettre que sa solution n'est pas valable et, ainsi, perdre la face; ou, soit

par des motifs inavoués. Or, les seuls motifs possibles de construire cette ligne seraient de la dédier à l'alimentation régulière de l'Outaouais, à partir du poste Grand-Brûlé, de manière à réserver le segment Chénier-poste Outaouais au transit d'électricité entre les marchés extérieurs et le Québec. Mais il a été mis en preuve que la ligne Chénier-Vignan avait la capacité technique d'alimenter l'Outaouais et, simultanément de transiter jusqu'à 1250 MW par le poste Outaouais. Conséquemment, la ligne projetée est superflue...à moins qu'elle ne soit uniquement destinée à «assurer la qualité et la robustesse de tension requise par le poste Outaouais» en cas d'urgence. Si c'est le cas, nous nageons en plein délire technologique. Une ligne de près de 200 millions de dollars pour maintenir le fonctionnement du poste Outaouais en mode courant continu, pendant quelques heures ou quelques jours!

Il faut cependant se rappeler que le projet n'est soumis à aucunes contraintes de coût, comme il a été mis en preuve dans l'Outaouais et à Chambly. Ce qui expliquerait que le promoteur ait jugé tout à fait normal d'expliquer la nécessité de cette ligne, de toute évidence, superflue, par la «théorie des deux ponts». Selon cette théorie, explique le promoteur, si un deuxième pont est construit à côté d'un pont existant, on ne le laisse pas fermer, on l'ouvre à la circulation. Une partie des voitures utilise l'un, l'autre partie utilise l'autre. Ce qui est tout à fait raisonnable si la collectivité dispose de fonds excédentaires pour construire un pont que l'achalandage ne justifie pas sur le plan technique. Vu dans cette perspective, on ne peut que conclure que le projet reflète un caprice d'ingénieurs qui ne sont assujettis à aucune considération de coûts. Des coûts qui sont, de toute façon, passés aux consommateurs sans qu'ils puissent, dorénavant, être examinés par un organisme indépendant, la Régie de l'énergie.

L'attitude et, surtout, l'argumentation technique du promoteur dans ce dossier a, conséquemment, sidéré les habitués des contorsions logiques du promoteur et scandalisés les simples citoyens. Ces derniers estiment, en effet, que la destruction et la dégradation du territoire, inhérentes à ce projet, sont inutiles donc injustifiables puisqu'ils existent, comme ils se sont employés à le faire ressortir, des solutions tout à fait raisonnables et fort acceptables pour fournir l'alimentation temporaire requise par la région de l'Outaouais, si un phénomène semblable devait se reproduire.

Les participants, dont plusieurs sont intervenus tant sur le poste que sur la ligne, on, en effet, graduellement perdu toute confiance envers le promoteur qui a systématiquement refusé non seulement d'admettre mais de considérer que d'autres solutions que la ligne pouvaient exister et être satisfaisantes. Son intransigeance a fait perdre au promoteur toute crédibilité, même sur le plan technique. Les participants sont, à notre avis, sortis de cette expérience avec le sentiment que leurs droits les plus sacrés, dont le droit de propriété, étaient systématiquement bafoués pour satisfaire les caprices obscurs et déraisonnables d'une société d'ingénierie.

Il est d'ailleurs significatif de constater que les seuls appuis inconditionnels au projet proviennent des autorités municipales de l'ouest du secteur et du lobby de l'électricité. L'égoïsme des premiers est gênant et l'arrogance des autres, scandaleuse.

Trois facteurs expliquent l'appui inconditionnel des autorités municipales de l'ouest. D'abord, la très grande partie de la ligne est prévue à l'extérieur de leur territoire; ensuite, la ligne emprunte, dans leur territoire le corridor existant; finalement, les autorités municipales obtiendront des fonds dans le cadre du Programme de mise en valeur intégré de l'environnement (PMVIE). C'est, à notre avis, dans cette perspective, que le mérite de l'appui municipal doit être évalué.

L'appui du lobby de l'électricité, dont les membres sont bien connus et ont été identifiés plus haut, est similaire, comme nous l'avons noté, à celui que le lobby donne à tous projets de construction ou de réfection du promoteur. Les intérêts du lobby sont clairs : ses membres recueillent une grande partie des investissements du promoteur ou bénéficient de conditions de fourniture très avantageuses, qui pourraient être qualifiées de privilégiées ailleurs en Amérique du nord. S'il est normal qu'un lobby défende les intérêts de ses membres, il est moins acceptable qu'il utilise le chantage et des arguments fallacieux pour défendre ses positions

La lecture des différents mémoires des membres du lobby fait en effet ressortir que le lobby juge, quasi-unanimement, si l'on fait exception de l'Ordre des ingénieurs, inacceptable toute interruption, même la plus courte et tout délestage, même de très courte durée, même en situation de crise majeure et exceptionnelle. S'il n'est pas surprenant que les partenaires habituels du promoteur utilisent des arguments identiques à ce dernier, il est tout de même incroyable que le lobby ait perdu à ce point son sens de la réalité, son esprit civique et même sa rationalité. On se serait attendu, au contraire, de la part d'un lobby si avantagé sur le plan financier par le promoteur et si toléré de la part de la société, depuis des générations, à une position plus conforme à la nature des problèmes prévisibles et aux moyens techniques importants dont dispose ce lobby. On se serait plutôt attendu à ce que ses membres proposent des ententes de partenariat et d'entre-aide, rémunérées bien sûr, afin d'alléger le fardeau du promoteur en situation de crise majeure; et, afin de contribuer à aider les collectivités locales de diverses façons.

Cette attitude mesquine et déraisonnable de la part de corporations et d'associations professionnelles prestigieuses et riches, d'une richesse qui provient en grande partie de fonds publics, est scandaleuse et devrait, à notre avis, être notée par la Commission.

Le comportement du lobby n'est d'ailleurs pas plus exemplaire lorsqu'il justifie la construction d'équipements de production ou de transport afin de contribuer à la réduction

des gaz à effets de serre (GES) chez nos voisins américains. Sans entrer ici dans une analyse détaillée de la question, il convient de rappeler, d'abord, que les américains produisent, comme les documents tablés à la récente conférence de La Haye, l'on fait ressortir, près du quart de tous les GES émis sur la planète, soit environ 20 tonnes per capita alors que les français et les chinois en produisent respectivement 6 et 2,5 per capita. Une personne ou un organisme raisonnable recommanderait aux américains de s'attaquer en priorité à leur surconsommation et à leurs modes de production électrique. Deuxièmement, il faut souligner que la capacité d'exportation d'hydroélectricité du promoteur est infime par rapport à la consommation américaine. Il faudrait exporter des quantités énormes, soit au moins 50% de notre capacité actuelle pour un impact significatif sur la pollution d'origine électrique mais à quel prix, aux plans financier et environnemental au Québec?. Troisièmement, le prix de l'électricité, établi dans le marché américain, ne permet pas de couvrir les risques financiers inhérents à la nouvelle production, ni le coût social des impacts physiques et sociaux du développement électrique. Conséquemment, tous les nouveaux équipements de production et de transport, destinés à vendre de l'électricité aux Etats-Unis sont en partie subventionnés par les clientèles québécoises, sans que ces dernières ne puissent rien y faire. Les contribuables québécois souhaitent-ils subventionner, par bonté de cœur, les américains? Il faudrait leur poser la question. Finalement, Hydro-Québec achète de plus en plus d'électricité thermique dans le marché américain, comme le démontre les rapports mensuels de l'Office national de l'énergie. Contrairement à l'image populaire, véhiculée par les médias, le promoteur ne «stocke pas d'électricité dans ses réservoirs». L'électricité ne se stocke pas! Hydro-Québec utilise l'électricité thermique achetée aux Etats-Unis pour ses besoins courants, ce qui lui permet de réduire, de manière équivalente sa production. Mais, elle exporte uniquement de l'hydro-électricité. Elle contribue donc à la production de GES aux Etats-Unis!

Comme on peut donc le constater, l'argument du lobby de l'électricité est cousu de fil blanc.

Finalement, nous apprenons, en dernière heure, que le ministre de la Sécurité publique, M. Serge Ménard, a déposé, le 4 décembre dernier un projet de loi portant sur la refonte du système de sécurité civile. Une refonte déclenchée en bonne partie par la Crise du verglas. Le projet de loi 173 a pour but de remplacer la Loi sur la protection des personnes et des biens; et, surtout, d'activer la mise en place d'un système détaillé de gestion des crises et catastrophes. La mise en place d'un meilleur système d'intervention en cas de crise doit donc être prise en compte par la Commission puisque le projet du promoteur doit aussi être évalué parmi le train de mesures et de précautions qui découleront probablement de la mise en place du nouveau système de sécurité civile.

4.2 Recommandations

Nous estimons d'abord que la Commission devrait évaluer le bien-fondé et la pertinence de ce projet dans une perspective très large et sur un horizon de long terme. Le mérite technique de cet équipement ne peut en effet être évalué de manière isolée, en faisant abstraction de toutes les mesures techniques et organisationnelles dont les participants ont fait état pour assurer l'alimentation provisoire de la région de l'Outaouais et, en particulier, la possible implantation du poste Outaouais.

En évaluant la nature de ce projet, il nous semble que la Commission devrait aussi prendre en compte le fait que la quasi-totalité sinon la totalité des recommandations ultérieures au Verglas, en particulier les projets de bouclage, proviennent d'organismes ou d'individus étroitement associés à l'ingénierie traditionnelle. C'est un biais normal mais qui affaiblit considérablement la validité des recommandations visant à atténuer les problèmes d'alimentation. Des recommandations qui, naturellement, prônent exclusivement des solutions technologiques conventionnelles. Il est essentiel, dans ce contexte, de se rappeler qu'il est non seulement irréaliste mais impossible de planifier et de mettre en place un réseau invulnérable de transport et de distribution, particulièrement au Québec où rien ne peut protéger un réseau qui, par ailleurs, nous l'avons déjà mentionné, fut jugé, après le Verglas, suffisamment robuste par les organismes américains.

Dans cette perspective, nous estimons que la Commission aurait intérêt à évaluer l'effet cumulatif sur la sécurité d'alimentation de la région des différentes mesures et programmes planifiés, tant au niveau provincial que régional, en vue de réduire sinon d'éliminer les effets d'un événement semblable. Le programme du promoteur visant à améliorer la fiabilité du réseau de distribution, la construction possible du poste Outaouais ainsi que l'application de la prochaine politique de sécurité civile créeront, entre autres, une nouvelle réalité qui devrait servir de toile de fond à l'analyse des propositions techniques.

Par ailleurs, l'argument d'urgence qui a servi à justifier la construction rapide d'équipements de consolidation du système d'alimentation en électricité ne résiste plus aujourd'hui à l'analyse. D'abord, les spécialistes ont établi que les probabilités de récurrence d'un événement semblable sont très faibles. Ensuite, les municipalités, même les plus affectées par le Verglas de 1998, n'ont pas démontré, à quelques exceptions près, de diligence particulière pour se prémunir des conséquences d'un événement semblable et planifier un programme systématique de réaction à une crise. On peut donc se demander qu'elle est la nécessité de construire des équipements en urgence si les premiers intéressés sont peu préoccupés par la question. Troisièmement, depuis le Verglas, le promoteur a appliqué des mesures de renforcement du réseau et de l'alimentation sectorielle, qui réduisent les impacts potentiels d'une récurrence du Verglas. En particulier, l'implantation prévue d'un

poste convertisseur à L'Ange-Gardien, équipé de manière à alimenter temporairement la région, représenterait une nouvelle réalité sur le plan de l'alimentation temporaire. L'évaluation du bien-fondé de la ligne ne peut tout simplement pas faire abstraction de cette réalité. Quatrièmement, l'adoption et la mise en œuvre d'une nouvelle approche à la sécurité civile, une approche qui comprendra probablement toute une panoplie de mesures diverses en support au réseau d'alimentation électrique, réduira probablement considérablement la nécessité d'infrastructures conventionnelles d'alimentation électrique.

Pour toutes ces considérations, il semblerait parfaitement raisonnable que la Commission conclut que, de manière prudente et raisonnable, il y aurait lieu, à tout le moins, de suspendre et de reporter la construction de cette ligne pendant quelques années afin d'évaluer l'efficacité de fonctionnement des mesures prises et des programmes prochainement à venir. Si, par la suite, le promoteur démontre que le train de mesures diverses prévues et, en particulier, le poste Outaouais, n'assurent pas une alimentation adéquate de la région, en période de crise temporaire, le dossier pourra être revu.

Nous estimons cependant que l'atténuation sinon la résolution des problèmes de sécurité d'alimentation en électricité des usagers ne passe pas par l'ajout d'équipements de transport conventionnels, qui seront toujours vulnérables aux attaques humaines ou naturelles. La solution permanente et à long terme passe, comme nous l'avons démontré, par une révision en profondeur de l'approche à l'alimentation en électricité et par une sérieuse remise en question des mentalités traditionnelles qui gèrent l'alimentation électrique au Québec.

Le climat du Québec et la configuration du réseau exigent que la priorité soit accordée à l'autonomie énergétique à l'usage final et non pas au tissage d'une toile d'araignées de plus en plus épaisse et étendue, qui défigure le Québec en plus des coûts sociaux qu'elle génère. Une approche archaïque et indigne d'une société dite moderne. Il faut plutôt accroître l'autonomie énergétique à l'usage final, par les moyens que nous avons identifiés, parce que la sécurité des citoyens l'exige, la technologie existe et les coûts à long terme sont inférieurs aux coûts de l'approche conventionnelle.

En complément à l'augmentation de l'autonomie énergétique, il faut, bien entendu, accroître la fiabilité de l'alimentation mais en s'attaquant au maillon faible du système. Un maillon qui saute aux yeux mais que le monde de l'ingénierie semble considérer comme une fatalité, soit les distances énormes qui séparent la production de la consommation. Il faut donc, en toute logique, rapprocher la production de la consommation! Malheureusement, l'expertise québécoise, essentiellement regroupée dans le lobby de l'électricité, ne porte que sur la production et le transport conventionnels d'électricité. Experte en mégatravaux, elle ne s'est pas appropriée l'expertise et l'expérience reliées aux nouvelles formes d'énergies, à la

déconcentration et la décentralisation des réseaux, aux techniques modernes de gestion de la charge dans un esprit d'économie et de rationalisation de la consommation. À sa décharge, il faut dire que l'État et Hydro-Québec en sont les principaux responsables. Il n'en reste pas moins qu'il est aujourd'hui techniquement et financièrement possible de renforcer ce maillon faible en installant graduellement des unités de production, à faible impact environnemental, à proximité des marchés.

Comme ces deux lignes d'action fondamentales sont absentes de la réflexion et des propositions du promoteur, ce dernier débouche nécessairement sur des solutions conventionnelles comme la ligne GB-V. S'il a l'entière responsabilité de proposer des solutions inadéquates et dépassées, la société québécoise a, pour sa part, le droit absolu d'exiger, puisqu'elle paie, de plusieurs façons, des solutions adaptées à la nature des problèmes identifiés et prévisibles. En conséquence, le CRELA recommande à la Commission d'abord de soulever cette problématique, à notre avis, fondamentale, dans son rapport; et, ensuite, d'en tirer les conclusions logiques, soit que ce projet est inadapté aux problèmes soulevés par le Verglas et inadéquat pour faire face aux besoins et aux problèmes à long terme des consommateurs québécois d'électricité.

Version révisée

St-Jérôme,

Le 5 décembre 2000